

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Direction Générale des Enseignements et de la Formation Supérieurs
Direction de la Formation Doctorale et de l'Habilitation Universitaire
Sous-Direction de la Formation Doctorale

N° : MS /DGEFS/DFDHU/SDFD/2015

Alger, le 18 MAI 2015

**Mesdames, Messieurs les Vices Recteurs, Directeurs adjoints
chargés de la formation doctorale**

Objet : Suivi des inscrits en formation doctorale.

Il nous a été donné de constater, à travers plusieurs requêtes parvenues à la direction de la formation doctorale, que certains doctorants ne justifient pas d'inscriptions régulières et consécutives.

A cet effet, j'attire votre attention que l'interruption des inscriptions dans ce cycle de formation n'est pas autorisée.

Afin d'éviter cette situation illégale, je vous demande de mettre en place au niveau des vices rectorats et des directions adjointes chargés de la formation doctorale, un système du suivi permettant la régularité des réinscriptions. Un fichier central de ces données doit être élaboré et mis à jour annuellement.

Je vous rappelle que les inscriptions en formation doctorale doivent être clôturées avant la fin du mois de novembre.

Pour cela, il est nécessaire d'instruire les services de post-graduation des facultés pour veiller à la réinscription de tous les doctorants en début d'année universitaire.

Cette opération doit servir à la mise en place de la base de données envisagée par nos services, et dont l'objectif essentiel est de permettre un suivi des effectifs des doctorants et de l'état d'avancement de leurs travaux, conformément aux mesures recommandées dans la charte de thèse.

Recevez, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

